Secrétaire médical(e)

Titre inscrit au RNCP
TITRE CERTIFIÉ PAR L'ÉTAT
Niveau IV

RECRUTEZ ET FORMEZ VOTRE SECRÉTAIRE MÉDICAL(E)E

en contrat d'apprentissage
ou de professionnalisation
sur une durée
de 18 mois à 24 mois.

Rythme de l'alternance :
1 jour par semaine en cours

PRÉSENT(E) 4 JOURS PAR SEMAINE DANS VOTRE STRUCTURE MÉDICALE. VOTRE SECRÉTAIRE MÉDICAL(E) SERA LÀ POUR :

- L'accueil physique et téléphonique de la patientèle
- Gestion du planning des praticiens
- Gestion et suivi des dossiers patients
- Préparation des comptes rendus d'actes médicaux

VIDAL FORMATION
UNE FORMATION POUR MON AVENIR

Vidal Formation Paris
1 boulevard Bourdon - 75004 Paris
01 77 62 44 00
recrutement@vidal-formation.paris

LE CONTRAT EN ALTERNANCE, UN SOUTIEN HUMAIN.

- Renforcement de votre équipe à un coût réduit .
- Une personne assidue et stable pendant 18 mois.

100% prise en charge selon le barème de l'opco.

LES AVANTAGES FINANCIERS.

Le contrat en alternance est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Sous forme de CDD de 18 mois ou de CDI, ce contrat dispose d'une période d'essai. Le titulaire du contrat est un salarié à part entière. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail et les coûts de formation sont pris en charge par l'OPCO de l'entreprise. Le salaire versé par l'employeur est défini sur la base légale de rémunération.

- AFE : Aide Forfaitaire Employeur jusqu'à 2000€ (aide de la part de Pôle Emploi pour les + de 26 ans).
- Aide aux plus de 45 ans jusqu'à 2000€ (aide de la part de Pôle Emploi cumulable avec l'AFE).

+ Votre secretaire médicale embauché(e) n'est pas un(e) étudiant(e) mais un(e) salarié(e).
+ Votre secretaire médicale en alternance n'est pas comptabilisé(e) dans l'effectif de l'entreprise.

PRIME EXCEPTIONNELLE JUSQU'A 8000€ POUR TOUTE EMBAUCHE AVANT LE 31/12/2022 (embauche d'un jeune de moins de 30 ans)

ÉVALUATION

- ÉPREUVES ÉCRITES
- ÉPREUVE ORALE DE FIN DE FORMATION

RÉMUNÉRATION(1)

Contrat d'Apprentissage

Âge (an)	% du SMIC		Salaire Brut salarié (€)
- 21	1ère année	43	707,60 €
	2ème année	51	839,25 €
- 26	1ère année	53	872,16 €
	2ème année	61	1003,81 €
+ 26		100	1645,58 €

Le montant peut varier en fonction des particularités de chaque entreprise

Contrat de Professionnalisation

	-21 ans		de 21 à 25 ans		+ 26 ans	
	% du SMIC	Montant brut	% du SMIC	Montant brut	% du SMIC	Montant brut
Niveau inférieur au Bac (rémunération de base)	55	905,07 €	70	1151,91 €	100 % du SMIC ou 85 % du SMC	1645,58 €
Niveau supérieur au Bac (rémunération majorée)	65	1069,63 €	80	1316,47 €		

LES PLUS :

- Rentrées permanentes
- Titre RNCP Niveau 4
- Encadrement et Suivi Pédagogique
- Interventions faites par des professionnels.

PROGRAMME

- ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL:

- Français
- Droit médical
- Droit de la Sécurité Sociale

- ENSEIGNEMENT TECHNIQUE:

- Bureautique (Word et Excel)
- Techniques de secrétariat
- Secrétariat médical
- Dictaphone

- ENSEIGNEMENT MÉDICAL:

- Terminologie
- Anatomie - physiologie - pathologie
- Examens cliniques et para-cliniques
- Hygiène
- Pharmacologie
- Relationnel professionnel

(1) Grille des salaires au 1er janvier 2022.

LIENS ET ADRESSES UTILES www.opcoep.fr www.agefiph.fr www.fongecif.com www.pole-emploi.fr www.travail.gouv.fr V062022